

BROCHURE

ASSURANCE ETUDIANT ASSISTANCE

CONTRAT TOKIO MARINE HCC* N° 35 803 849

GARANTIES

FRAIS MEDICAUX (HORS HOSPITALISATION) OU CONSULTATION EN HOPITAL

Remboursement des consultations, pharmacie, radios, analyses	100% des frais réels
Frais dentaires en cas d'urgence	300 €
Frais dentaires en cas d'accident	500 €
Plafond par sinistre	300.000 €
Plafond des soins en France (lors des vacances scolaires pour une durée maximale de 60 jours)	25.000 €

FRAIS MEDICAUX EN HOSPITALISATION

Prise en charge de tous les frais consécutifs à une hospitalisation (Séjour d'au moins 24h ou une nuit et dans la limite d'une chambre semi-privée)	100 % des frais réels
Plafond par sinistre	300.000 €
Plafond des soins en France (lors des vacances scolaires pour une durée maximale de 60 jours)	Portés à 500 000 € pour les sinistres survenant hors de l'Union Européenne 25.000€

ASSISTANCE MEDICALE ET RAPATRIEMENT (MONDE ENTIER)

Transport médical	Frais réels
Rapatriment sanitaire	Frais réels
Rapatriment du corps en cas de décès	Frais réels
Frais d'obsèques	10.000 €
Mise à disposition de médicaments introuvables	Frais réels
Mise à disposition d'un billet d'avion pour un proche en cas d'hospitalisation en soins intensifs	Frais réels
Prise en charge des frais de séjour	50 € par jour (maxi 500 €)
Prise en charge des frais de voyage aller-retour à la suite du décès d'un proche parent de l'assuré (père, mère, frère, sœur)	Frais réels
Perte/vol des moyens de paiement	1000 €
Soutien de la famille (intervention d'un psychologue)	Organisation du plateau : Maximum 5 entretiens téléphoniques (30 min par entretien) par personne, par événement. Au-delà, le psychologue orientera le Bénéficiaire vers un psychologue en ville

En cas de décès de l'Assuré, TOKIO MARINE ASSISTANCE met en relation la famille de l'Assuré avec des psychologues psychocliniciens. Ces psychologues, tous titulaires d'un DESS de psychologie clinique, répondent à l'appel qui leur est fait, grâce à une écoute professionnelle, non orientée, non compatissante, non interventionniste. Le bénéfice de cette garantie doit être demandé dans les six mois maximum e la survenance du Décès accidentel de l'Assuré. Sont expressément exclus des traumatismes non liés directement au décès accidentel de l'Assuré, les consultations relevant d'un autre domaine que le domaine psychologique (accompagnement psychiatrique, psychothérapeutique), la simple écoute conviviale.

RESPONSABILITE CIVILE

Dommages corporels, matériels, immatériels	4.600.000 €
Sauf USA/CANADA	750.000 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs (franchise 380 €)	300 000 €
Dont dommages immatériels consécutifs (franchise de 80 €)	16.000 €
Dont dommages matériels pendant un stage en entreprise (franchise 150 €)	12.000 €

INDIVIDUELLE ACCIDENT

Décès	15.000 €
Invalité permanente totale suite à un accident (minimum 20%) (Selon barème compagnie)	50.000 €

ASSISTANCE JURIDIQUE

Avance de la caution pénale	10.000 €
Prise en charge d'honoraires d'avocat pour assurer votre défense	5.000 €

ASSURANCE BAGAGES

Vol, perte et détérioration pendant le transport A/R (franchise 50 €)	1.500 €
---	---------

LA GRILLE TARIFAIRE

DUREE	UNION EUROPEENNE	HORS UNION EUROPEENNE
1 mois	37,25 €	44,50 €
2 mois	72,50 €	87,00 €
3 mois	103,75 €	125,50 €
4 mois	137,75 €	163,60 €
5 mois	167,50 €	207,50 €
6 mois	193,75 €	242,35 €
7 mois	221,10 €	271,50 €
8 mois	248,40 €	306,00 €
9 mois	275,70 €	340,50 €
10 mois	303,00 €	375,00 €
11 mois	330,30 €	409,50 €
12 mois	357,60 €	444,00 €

SERVICE INCLUS DANS VOTRE CONTRAT



Une question médicale ? Un médecin généraliste ou spécialiste vous répond par Internet ou par téléphone (Appli disponible sur tous les stores).

Ce service de téléconsultation médicale personnalisé est 100% gratuit, 100% sécurisé, 100% confidentiel.

Vous êtes pris en charge directement par un médecin qui vous oriente vers le spécialiste concerné par votre demande pour : www.medecindirect.fr

- Un accompagnement médical complémentaire avant ou après une consultation,
- Une délivrance d'ordonnance en ligne

Les échanges de données sont totalement sécurisés.

Pour bénéficier du service, suivez les indications délivrées dans l'email contenant votre code d'activation.

QUI PEUT S'ASSURER

Tout étudiant français de moins de 31 ans effectuant un déplacement à l'étranger.

Ce contrat répond aux exigences d'obtention d'un « Visa Vacances Travail » ou « PVT ».

QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE

En cas d'hospitalisation, vous présentez votre carte Etudiant Assistance à l'établissement hospitalier qui se charge de prendre contact avec le centre d'assistance.

Pour les frais médicaux, vous réglez les soins et vous les adressez à CGEA qui vous remboursera par retour.

MODIFICATIONS OU ANNULATION

Si vous ne pouvez pas partir à l'étranger comme prévu, retournez de suite la carte Etudiant Assistance délivrée aux fins d'annulation et de remboursement ou de modification de date de départ. De même si vous revenez en France plus tôt que prévu, nous pourrions vous rembourser la période non courue. Dans tous les cas, les frais d'intervention sont de 25 €.